

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1853

3 octobre 2006

### SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., Luxembourg.....	88901	Irone S.A.H., Luxembourg .....	88943
Aedes Investissement S.A., Luxembourg .....	88912	Ixos Holding S.A., Luxembourg .....	88938
Aedes Luxembourg S.A., Luxembourg .....	88912	Ixteq S.A., Luxembourg.....	88941
Alvin-Toff, S.à r.l., Luxembourg .....	88900	Krap Nus S.A., Luxembourg .....	88921
Antico S.A., Luxembourg .....	88898	LTD, S.à r.l., Luxembourg.....	88922
Auburn Investment S.A., Luxembourg .....	88944	Merula Investments S.A., Munsbach.....	88909
AVR Partners S.A.H., Luxembourg .....	88943	MMB S.A., Luxembourg.....	88937
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A., Luxembourg.....	88922	Monteferro International S.A., Luxembourg.....	88898
Bekif S.A., Luxembourg.....	88924	Motus Sicav, Luxembourg.....	88940
Bekif S.A., Luxembourg.....	88924	N.R.G. Luxembourg, S.à r.l., Bertrange.....	88923
Bekif S.A., Luxembourg.....	88924	Norampac Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	88925
Bekif S.A., Luxembourg.....	88925	Organic Farming Invest S.A., Luxembourg.....	88913
Bekif S.A., Luxembourg.....	88925	Parvadomus S.A., Luxembourg .....	88918
Bekif S.A., Luxembourg.....	88925	Patrilux S.A., Luxembourg .....	88936
Bipolaire S.A.H., Luxembourg .....	88938	Pillarlux Sintra S.A., Luxembourg .....	88926
Brunswick Holding S.A., Luxembourg.....	88944	Plurisport International S.A., Luxembourg.....	88927
CHD Luxembourg S.A., Luxembourg.....	88910	Plurisport International S.A., Luxembourg.....	88927
Clost S.A., Bereldange.....	88943	ProLogis France V, S.à r.l., Luxembourg .....	88925
Comverse Kenan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	88922	ProLogis France VIII, S.à r.l., Luxembourg .....	88935
Crisbo S.A.H., Luxembourg .....	88900	ProLogis France X, S.à r.l., Luxembourg .....	88935
Deshors International S.A., Luxembourg .....	88937	Raphael Magic Inc S.A., Luxembourg.....	88912
Donjon S.A., Luxembourg.....	88899	Rapides International S.A., Luxembourg .....	88918
ETS Europe Travel Services, S.à r.l., Lenningen...	88935	Rhône Uni-Euro 3, S.à r.l., Luxembourg .....	88926
ETS Europe Travel Services, S.à r.l., Lenningen...	88936	Rhône Uni-Euro 3, S.à r.l., Luxembourg .....	88926
Exa Finance Holding S.A., Luxembourg .....	88927	Rhône Uni-Euro 3, S.à r.l., Luxembourg .....	88926
Exa Finance Holding S.A., Luxembourg .....	88927	Rhône Uni-Euro 3, S.à r.l., Luxembourg .....	88926
Finwellness S.A., Luxembourg .....	88937	Rhône Uni-Euro 3, S.à r.l., Luxembourg .....	88927
Fortis LDI Solution, Sicav, Luxembourg .....	88938	Sampar Equity S.A., Luxembourg .....	88898
Gabriel Magic Inc S.A., Luxembourg .....	88909	Sefipar S.A.H., Luxembourg .....	88942
Genesis Investment Holding S.A., Luxembourg...	88944	Sofinka S.A.H., Luxembourg.....	88939
Greenbelt S.A., Luxembourg .....	88943	Strategy Fund, Sicav, Luxembourg.....	88910
Guidance S.A., Windhof .....	88923	Stream Sicav, Luxembourg.....	88942
IFE II Gestion S.A., Luxembourg .....	88909	TBU-3 International S.A., Luxembourg.....	88928
Ikano Fund Management S.A., Luxembourg.....	88911	Top Location S.A., Luxembourg.....	88900
Immovim S.A., Luxembourg.....	88899	Transbel Holding S.A., Luxembourg .....	88923
ING (L) Dynamic, Sicav, Luxembourg.....	88940	Tumen Holding S.A., Luxembourg.....	88942
ING International, Sicav, Luxembourg .....	88939	UNICORP, Universal Luxembourg Corporation S.A.H., Luxembourg .....	88941
Inter-Jeans, S.à r.l., Rumelange.....	88936	Valugy S.A., Luxembourg .....	88937
Iron and Steel Investments S.A., Luxembourg....	88899	Victoria-Brill S.A., Luxembourg .....	88919
		Vitesse Sociedad S.A., Luxembourg.....	88924

88898

**SAMPAR EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 102.434.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079931.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.107.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079936.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**ANTICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 92.302.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ANTICO S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2006 au siège social que:

Suite à la démission de M. Lucas Brenninkmeijer et à la réélection de tous les autres administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;
- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1 Connaught Place, Grande-Bretagne;
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080141.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

88899

**IMMOVIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.218.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079946.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**IRON AND STEEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 106.755.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079948.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**DONJON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 43.003.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DONJON S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;

- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1 Connaught Place, Grande-Bretagne;

- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes/Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080160.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

88900

**CRISBO S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 26.776.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société, tenue de façon extraordinaire en date du 5 juillet 2006, que:

- les mandats d'administrateur de Mme Chantal Keereman, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Mme Corinne Philippe, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de M. Lex Benoy, expert-comptable, ayant comme adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080084.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**TOP LOCATION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 86.630.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2006*

Le Conseil d'Administration nomme administrateur en remplacement de M. Romain Schumacher, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg:

- M<sup>e</sup> Georges Cloos, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration nomme commissaire aux comptes en remplacement de ECOFISC S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs:

- M. Vincent Pundel, employé privé, 8, rue Rezefeld, L-5876 Hesperange;

- M<sup>e</sup> Georges Cloos, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;

- M<sup>e</sup> Claude Pauly, avocat, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080176.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**ALVIN-TOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 102.913.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 2004.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2006*

Marc Schlick, demeurant à F-57970 Oudrenne, 13, rue de l'Europe a été nommé gérant en remplacement de Alain Steinmetz jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080302.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ASIA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R. C. Luxembourg B 119.541.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Luntmarkargatan 34, 103 63 Stockholm, Sweden, and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556653-2809, duly represented by Mrs Corine Lamesch, lawyer, residing at L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 September 2006,

2) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Luntmarkargatan 34, 103 73 Stockholm, Sweden, duly represented by Mrs Corine Lamesch, previously named, by virtue of a proxy given on 13 September 2006.

The aforementioned proxies will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above-stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme»), which they declare organised among themselves:

**Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a Luxembourg company in the form of a société anonyme under the name of ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ASIA S.A. (hereinafter referred to the «Company»).

**Art. 2.** The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of «AIPP Asia», a mutual investment fund (Fonds commun de placement) constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration, marketing and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg laws and regulations and, in particular, the provisions of chapter 14 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments as amended from time to time (the «2002 Law»).

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), as prescribed in Article 22 hereof.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office by a decision of the board of directors of the Company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company after having received shareholders consent.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

**Title II. Share Capital - Shares**

**Art. 5.** The Company has an issued and paid up capital of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, each fully paid up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the shareholders register, which is held by the Company or by one or more persons on behalf of the Company. Such shareholders register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him and the amounts paid in on each such shares.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the shareholders register. Each shareholder may consult the shareholders register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6.** The share capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

### **Title III. General Meetings of Shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted general meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on the last Friday of the month May at 1.00 p.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting of shareholders by another person (which does not need to be a shareholder and which might be a member of the board of directors of the Company). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Unless otherwise required by law or provided by these Articles of Incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 9.** The general meeting of shareholders shall be called by the board of directors by notices containing the agenda and which will be published as required by law. It will also be called upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The board of directors will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of shareholders as provided by law; in such case the board of directors may prepare an additional agenda.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

The matters dealt with by the general meeting of shareholders are limited to the issues contained in the agenda (which must contain all issues prescribed by law) as well as to issues related thereto, except if all the shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of members of the board of directors or of the auditor(s), the names of the eligible members of the board of directors or of the auditors will be inserted in the agenda.

### **Title IV. Administration - Board of Directors**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected and take up their functions. A director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours prior to the beginning of such meeting, except in cir-

circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition that at least two directors are present at the meeting.

Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two directors or by a director together with the secretary or the alternate secretary.

**Art. 13.** The board of directors shall have power to determine the investment policy following the principles of risk spreading of the undertaking for collective investment set up and managed by it and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company and of the undertakings for collective investment set up and managed by it. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 14.** No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he is a director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such director or officer shall inform the board of directors of such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

**Art. 15.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to sign on behalf of the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the board of directors.

**Art. 16.** The Company shall be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the joint or individual signature of an officer or any other person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceedings to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Title V. Accounting - Distributions**

**Art. 18.** The operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)». The independent auditor(s) shall be elected by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

**Art. 20.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of directors to do so.

The board of directors may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

#### **Title VI. Dissolution- Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 22.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### **Title VII. Applicable Law**

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the 2002 Law.

#### *Transitional Dispositions*

(1) The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2006.

(2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
- ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB, previously named . . . . .	124,000.-	124	124,000.-
- ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, previously named. . . . .	1,000.-	1	1,000.-
Total . . . . .	125,000.-	125	125,000.-

All the Shares have been entirely paid in cash so that the amount of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

#### *General Meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders of the Company which resolved as follows:

1. The number of directors is fixed at four and the number of the independent auditors at one.

2. The following are elected as directors for a term of six (6) years to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2012:

- Mr Anders Aström, Managing Director, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, born on 15 January 1968 in Stockholm, Sweden, residing at Grevgatan 7, 114 53 Stockholm, Sweden;

- Mr Thomas Otterud, Director, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, born on 19 July 1973 in Nacka, Sweden, residing at Fridhemsgatan 34, 112 40 Stockholm, Sweden;

- Mr Rickard Backlund, CEO, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, born on 22 September 1950 in Sweden, residing at Författarvägen 55, 167 75 Bromma, Sweden;

- Mr Nigel Storer, Senior Manager, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, born 6th September 1965 in Chelmsford, UK, residing at 46, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following is elected as independent auditor for a term of one (1) year to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2007: DELOITTE S.A., having its registered office at 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

4. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.



### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Luntmarkargatan 34, 103 63 Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556653-2809, représentée par Madame Corine Lamesch, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2006,

2) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Luntmarkargatan 34, 103 73 Stockholm, Suède, représentée par Madame Corine Lamesch, pré-nommée, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2006.

Les procurations précitées resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué plus haut, ont demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société anonyme que les comparants déclarent organiser entre eux:

#### Titre 1<sup>er</sup>. Nom, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir propriétaires des actions émises dans le futur, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ASIA S.A. (dénommée ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est la création, la promotion, l'administration et la gestion du ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ASIA, un fonds commun de placement constitué sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg (le «Fonds»).

La Société exerce toutes les activités en relation avec la gestion, l'administration, la commercialisation et la promotion du Fonds. Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, et plus généralement tout actif représentant un investissement autorisé dans le chef du Fonds, procéder à ou initier toute inscription et transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des actionnaires ou des obligataires de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement renseignés à titre déclaratif.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs de manière accessoire et exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises et en particulier dans les limites des dispositions du chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée (la «Loi de 2002»).

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prescrite pour la modification des présents statuts (les «Statuts»), telle qu'indiqué à l'Article 22.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par décision du conseil d'administration de la Société.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du conseil d'administration de la Société après avoir reçu le consentement des actionnaires.

Dans le cas où le conseil d'administration de la Société décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

#### Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent vingt-cinq (125) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, chacune étant intégralement libérée.

Les actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des actionnaires, lequel est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société. Ce registre des actionnaires devra mentionner le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'actions dont il est titulaire et les montant payés par ce dernier pour chaque action.

Chaque transfert d'actions et autres droits attachés aux actions devra être inscrit dans le registre des actionnaires. Chaque actionnaire peut consulter le registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6.** Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision des actionnaires de la Société adoptée de la manière prescrite pour la modification des Statuts, telle qu'indiqué à l'Article 22.

### **Titre III. Assemblées des actionnaires**

**Art. 7.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit dans la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de mai à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si sur base d'une décision du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles le justifient.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement des assemblées générales des actionnaires de la Société, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Chaque Action donne droit à un vote. Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée générale des actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire et qui peut être un membre du conseil d'administration de la Société). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires en vue de participer à une assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9.** L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration par le biais de convocations contenant l'ordre du jour et qui sont publiées dans le respect des exigences légales. Elle sera également convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

Le conseil d'administration de la Société prépare l'ordre du jour, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des actionnaires comme le prévoit la loi; dans ce cas, le conseil d'administration de la Société peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions circulaires des actionnaires seront valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. L'accord des actionnaires peut figurer sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Les questions abordées lors de l'assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions relatives à ces points, excepté si les actionnaires s'accordent sur un autre ordre du jour. Dans le cas où l'ordre du jour contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s) ou réviseur(s) d'entreprises, le nom du (des) administrateurs ou réviseur(s) d'entreprises éligibles est inséré dans l'ordre du jour.

### **Titre IV. Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans raison et/ou remplacé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration mais, en cas d'absence de sa part, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner, par un vote à la majorité, un autre administrateur, et en ce qui concerne les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour agir comme président temporaire de cette réunion.

Le conseil d'administration peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le conseil d'administration.

Pour toute réunion du conseil d'administration, un avis de convocation écrit, contenant un ordre du jour qui fixe les points présentant un intérêt pour la réunion, sera remis à tous les administrateurs au moins 24 heures avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échancier préalablement adopté par décision du conseil d'administration.

Un administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ces collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Un administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être établies par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par un président temporaire qui préside la réunion en question ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président ou par deux administrateurs ou encore par un administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement selon les principes de diversification des risques des organismes de placement collectif créés et gérés par lui ainsi que le cadre et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et des organismes de placement collectif créés et gérés par lui. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 14.** Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec une autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou des agents de la Société a un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de telle autre société ou entité légale.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou un agent de la Société a un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, autre que celui provenant du fait qu'il est administrateur, agent, employé ou titulaire d'actions ou d'autres intérêts dans la contrepartie, cet administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance du conseil d'administration l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne et les affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à des agents de la Société, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 16.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle d'un agent ou de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La Société peut indemniser un administrateur ou un agent et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de mauvaise conduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

## **Titre V. Comptabilité, Distributions**

**Art. 18.** Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par les actionnaires lors

d'une assemblée générale des actionnaires pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommés.

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'Article 5 des présents Statuts ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 5 des présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou instruire le conseil d'administration de le faire.

Le conseil d'administration peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

#### **Titre VII. Modifications**

**Art. 22.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

#### **Titre VIII. Droit applicable**

**Art. 23.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont régies conformément à la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) concernant les sociétés commerciales et la loi de 2002.

##### *Dispositions Transitoires*

(1) Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

(2) La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2007.

##### *Souscription et Paiement*

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en numéraire les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Montant payé EUR
- ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB, prénommée .....	124.000,-	124	124.000,-
- ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, prénommée .....	1.000,-	1	1.000,-
Total .....	125.000,-	125	125.000,-

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de telle manière que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est à la disposition de la Société, comme cela a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée) concernant les sociétés commerciales et déclare qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Les frais, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros.

##### *Assemblée générale des Actionnaires*

Les personnes désignées plus haut, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement constituées en assemblée générale de la Société, laquelle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre de réviseur d'entreprise agréé à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs pour une période de six (6) ans, laquelle expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012:

- Monsieur Anders Aström, Administrateur Délégué, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, né le 15 janvier 1968 à Stockholm, Suède, demeurant à Grevgatan 7, 114 53 Stockholm, Suède;

- Monsieur Thomas Otterud, Administrateur, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, né le 19 juillet 1973 à Nacka, Suède, demeurant à Fridhemsgatan 34, 112 40 Stockholm, Suède;

- Monsieur Rickard Backlund, CEO, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, né le 22 septembre 1950 à Suède, demeurant à Författarvägen 55, 16775 Bromma, Suède;

- Monsieur Nigel Storer, Senior Manager, né le 6 septembre 1965 à Chelmsford, Royaume Uni, demeurant au 46, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un (1) an qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 2007: DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

4. Le siège social de la Société est sis au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Lamesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2006, vol. 907, fol. 21, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(103358.3/239/510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

---

**MERULA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.033.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur François Steil, conseiller d'entreprise, demeurant au 16, rue de Rodembourg, L-6165 Ernster;
- Monsieur Michel Waringo, conseiller d'entreprise, demeurant au 22, rue de Dommeldange, L-7222 Walferdange;
- Monsieur Geert H.T. Van Der Molen, tax lawyer, demeurant chemin de Sodome, CH-1272 Genolier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080209.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**GABRIEL MAGIC INC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 98.369.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2006 que: MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080291.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**IFE II GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour IFE II GESTION S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(081567.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**CHD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.931.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006*

1. L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Christophe Antinori de son poste d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006.

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Bruno Colas, dirigeant de société, né le 18 juillet 1956 à Soissons (France) et demeurant professionnellement à F-02200 Soissons, 10, place de Laon, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2007.

3. Le mandat de l'ancien commissaire aux comptes, Monsieur Raymond Henschen, étant arrivé à expiration, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUPLAN S.A., établie et ayant son siège social 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44.563.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2007.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080229.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,**  
**(anc. MEESPIERSON-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.023.

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable MEESPIERSON-STRATEGY, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.023, constituée suivant acte reçu le 3 novembre 1994 par Maître Frank Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 520 du 12 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 2004, page 53.388.

L'assemblée est présidée par Claire Collet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Yasmine Charron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Lute Masangu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 27 juillet 2006 au n°1449 et du 12 août 2006 au n°1547

- au journal «Luxemburger Wort» du 27 juillet 2006 et du 12 août 2006

- au journal «Lëtzebuurger Journal» du 27 juillet 2006 et du 12 août 2006

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société en STRATEGY FUND;

2. Divers.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire Jacques Delvaux en date du 26 juillet 2006, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence que 7 actions sur les 4.392.712,512 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de MEESPIERSON- STRATEGY en STRATEGY FUND et en conséquence modifie l'article 1<sup>er</sup> des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 1. Legal form and company name.** A limited company (société anonyme) in the form of an open-ended investment company (société d'investissement à capital variable, abbreviated to «SICAV») named STRATEGY FUND (hereinafter the «Company») has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the («Articles of Association»)).

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe en vertu des présents Status (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de STRATEGY FUND (ci-après dénommée «la Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

Signé: Cl. Collet, Y. Charron, L. Masangu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

J. Delvaux.

(104215.3/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**IKANO FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 66.188.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 31 mai 2006 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006:

Birger Lund;

Peter Kamprad;

Per Ludvigsson;

Per Karlsson;

Peter Branner (administrateur-délégué).

2) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Alan Ridgway en tant que délégué à la gestion journalière aux côtés de M. Peter Branner jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO FUND MANAGEMENT S.A.

B. Lund

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10868. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080279.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**AEDES INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 99.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 juillet 2006*

1. Les démissions de Messieurs Angelo de Bernardi, Jean-Marc Heitz et de Madame Romaine Scheifer-Gillen de leur poste d'administrateur avec pouvoir de signature de type A sont acceptées.

2. Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954, à Oum Toub Denaira (Algérie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Madame Mariagrazia Rinaldi, comptable, née le 27 février 1976 à Monopoli (Italie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont nommés administrateurs de la société, avec pouvoir de signature de type A, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
AEDES INVESTISSEMENT S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
M.-F. Ries-Bonani / M. Kara  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080275.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**AEDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.469.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 juillet 2006*

1. Les démissions de Messieurs Angelo de Bernardi, Jean-Marc Heitz et de Madame Romaine Scheifer-Gillen de leur poste d'administrateur avec pouvoir de signature de type A sont acceptées.

2. Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né le 20 avril 1972, à San Dona di Piave, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1966, à Briey (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont nommés administrateurs de la société, avec pouvoir de signature de type A, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
AEDES LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
M.-F. Ries-Bonani / M. Kara  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080280.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**RAPHAEL MAGIC INC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 97.968.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2006 que:

MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080293.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



**ORGANIC FARMING INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 118.456.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of July.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

- 1) The company HAMERLINCK L.V., having its registered office in B-9960 Assenede (Belgium), Stoepestraat, 5A, here represented by Mrs Cristina Floroiu, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 25th, 2006.
- 2) Mr Krist Hamerlinck, horticulturist, residing in B-9960 Assenede (Belgium), Stoepestraat, 5A, here represented by Mrs Cristina Floroiu, prenamed, by virtue of a proxy given on July 25th, 2006.

The two proxies, after being signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of ORGANIC FARMING INVEST S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation has as object the provision of consulting services, the investment and support of projects in the obtaining and distribution of the organic food products.

The company has as object the development, the management and the leasing of all real estate or parts of real estate which it will hold or acquire for its own account, with the exclusion of all commercial activity. In particular, the corporation may, within the framework of its activity, use its property as security in the form of a mortgage or guarantee in respect of loans granted to it by a third party.

The company has either as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and thirty thousand euro (EUR 130,000.-), divided in one hundred and thirty (130) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or in bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company has an authorized capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), divided in five hundred (500) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of the Managing-Director or by the signature of any person to whom similar power of signature will have been delegated by the Managing-Director.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday in the month of May, at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

1) Exceptionnally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2006.

2) The first general meeting will be held in the year 2007.

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) The company HAMERLINCK L.V., prenamed, one hundred and four shares .....	104
2) Mr. Krist Hamerlinck, prenamed, twenty-six shares .....	26
Total: one hundred and thirty shares .....	130

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred and thirty thousand euro (EUR 130,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Krist Hamerlinck, horticulturist, born in Sint-Amansberg (Belgium) on May 17th, 1975, residing in B-9960 Assenede (Belgium), Stoepestraat, 5A.

b) Mr Alex Hamerlinck, private employee, born in Sleidinge (Belgium) on April 2nd, 1951, residing in B-9960 Assenede (Belgium), Stoepestraat, 5C.

c) Miss Annelies Hamerlinck, company director, born in Gent (Belgium) on January 8th, 1980, residing in B-9960 Assenede (Belgium), Stoepestraat, 5C.

By exception to article 10 of the articles of association, Mr Krist Hamerlinck, prenamed, is appointed managing director.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company IAS CONSULTING LIMITED, having its registered office in Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, United Kingdom, inscribed in the Registrar of Companies for England and Wales under number 4261567.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société HAMERLINCK L.V., ayant son siège social à B-9960 Assenede (Belgique), Stoepestraat, 5A, ici représentée par Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006.

2) Monsieur Krist Hamerlinck, horticulteur, demeurant à B-9960 Assenede (Belgique), Stoepestraat, 5A, ici représenté par Madame Cristina Floroiu, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2006.

Les deux procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ORGANIC FARMING INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services de conseils, ainsi que l'investissement et le soutien des projets dans le domaine de la culture et de la distribution de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.

La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et la location de tous immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir pour son propre compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements pour prêts accordés par les tiers.

En outre, la société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-), divisé en cent trente (130) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital social autorisé de la société est de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation- une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai, à 9:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société HAMERLINCK L.V., préqualifiée, cent quatre actions .....	104
2) Monsieur Krist Hamerlinck, préqualifié, vingt-six actions .....	26
Total: cent trente actions .....	130

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Krist Hamerlinck, horticulteur, né à Sint-Amansberg (Belgique) le 17 mai 1975, demeurant à B-9960 Assenede (Belgique), Stoepestraat, 5A.

b) Monsieur Alex Hamerlinck, employé privé, né à Sleidinge (Belgique) le 2 avril 1951, demeurant à B-9960 Assenede (Belgique), Stoepestraat, 5C.

c) Mademoiselle Annelies Hamerlinck, administrateur de société, née à Gent (Belgique) le 8 janvier 1980, demeurant à B-9960 Assenede (Belgique), Stoepestraat, 5C.

Par exception à l'article 10 des statuts, Monsieur Krist Hamerlinck est nommé administrateur-délégué.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Floroiu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 août 2006, vol. 435, fol. 78, case 2. – Reçu 1.300 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 août 2006.

A. Weber.

(088064.3/236/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**PARVADOMUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2006*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Messieurs Jérôme Bach, Joe Lemmer et Joseph Hansen ont démissionné avec effet immédiat.

Messieurs Mohammed Kara, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et Robert Reggiori, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

PARVADOMUS S.A.

M. Kara / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080283.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**RAPIDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 97.966.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2006 que:

MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080297.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**VICTORIA-BRILL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 118.467.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Madame Magalie Ascoat, administrateur de société, demeurant à L-5520 Remich, 3, rue Dauvelt, ici représentée par Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2006.

2) La société anonyme LYBRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par Madame Cristina Floroiu, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2006.

Les deux procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire sousigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de VICTORIA-BRILL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital social autorisé de la société est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juillet, à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.



88921

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Madame Magalie Ascoat, préqualifiée, une action .....	1
2) La société anonyme LYBRA HOLDING S.A., préqualifiée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions .	<u>1.499</u>
<b>Total: mille cinq cents actions .....</b>	<b>1.500</b>

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.950,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
  - 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - a) Madame Magalie Ascoat, administrateur de sociétés, née à Chaumont en Vexin (France) le 14 septembre 1965, demeurant à L-5520 Remich, 3, rue Dauvelt.
    - b) Madame Marie-Thérèse Weber, administrateur de sociétés, née à Thionville (France) le 23 novembre 1936, demeurant à L-5532 Remich, 8, rue Enz.
    - c) Monsieur Alfred Visilit, retraité, né à Les Etangs (France) le 19 juillet 1935, demeurant à L-5532 Remich, 8, rue Enz. Madame Magalie Ascoat, préqualifiée, a été nommée administrateur-délégué de la société.
  - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.
  - 4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.
  - 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: C. Floroiu, A. Weber.  
Enregistré à Capellen, le 4 août 2006, vol. 435, fol. 77, case 10. – Reçu 1.500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur papier libre, à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 août 2006.

A. Weber.

(088125.3/236/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**KRAP NUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 98.051.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2006 que: MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09389. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080298.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**LTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 107.285.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2006*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 18 juillet 2006 que:

- La démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique et ce avec effet rétroactif au 15 juin 2006.

- La société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080299.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.923.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 99.535.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 1<sup>er</sup> février 2006, l'Associé Unique de la société, CSG NETHERLANDS B.V., a changé de dénomination sociale et existe désormais sous la dénomination COMVERSE KENAN NETHERLANDS B.V.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080303.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.  
H. R. Luxemburg B 78.959.

*Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2006*

Am Montag, den 8. Mai 2006 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., in der Stadt Luxembourg zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

1) Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates abgelaufen sind, werden diese für sechs weitere Jahren verlängert, d. h. bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2012. Dies entsprechend besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Bernd Dostert, Diplom-Architekt, wohnhaft in D-54329 Konz-Könen, auf den Birken 10 (Delegierter des Verwaltungsrates),

- Frau Mathilde Krämer, Privatbeamte, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, auf dem Hohlenberg,

- Herr Dan Epps, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Des weiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

abgelaufen ist, wird es für sechs weitere Jahren verlängert, d. h. bis zur ordentlichen Generalversammlung von 2012.

Luxemburg, den 8. Mai 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081435.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**N.R.G. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange, Z.A. de Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 111.300.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1<sup>er</sup> février 2006.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2006*

Michel De Bosschere, Johannes Vloemans et Carolus Dona demeurant professionnellement à B-1070 Anderlecht, boîte 15, 55, boulevard International, Riverside Business Park, ont été nommés gérants pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080304.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.354.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080306.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**GUIDANCE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.392,-.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 59.284.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 juin 2006*

L'Assemblée Générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs venus à échéance lors de cette assemblée sont renouvelés pour une période de 6 ans.
2. Le mandat du Commissaire aux Comptes venu à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour GUIDANCE S.A.

F. Weyders

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081382.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88924

**VITESSE SOCIEDAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 97.969.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2006 que:  
MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080322.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**BEKIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.871.

—  
Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 avril 2006, les organes de la société se composent comme suit:

*Conseil d'Administration:*

MM. Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (Italie), demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg;

Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, né le 22 avril 1949 à Trèves (Allemagne), demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;

Raymond Gatto, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1950 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare.

*Commissaire aux comptes:*

Mme Claudine Van Hal, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (Belgique), demeurant à L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.

En remplacement de Monsieur Umberto Pirrera, réviseur d'entreprises, demeurant à Genova (Italie).

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081439.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**BEKIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.871.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(081423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**BEKIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.871.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(081425.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

88925

**BEKIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.871.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(081428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**BEKIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.871.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(081431.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**BEKIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.871.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(081433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 100.023.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 563 du 1<sup>er</sup> juin 2004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FORTIS (INTERTRUST) LUXEMBOURG S.A.

Signature

(081495.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**ProLogis FRANCE V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.528.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081506.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**PILLARLUX SINTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 98.958.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n° 315 du 18 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PILLARLUX SINTRA S.A.

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(081507.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.733.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081462.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081467.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081470.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.733.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081474.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.733.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081476.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**PLURISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 77.561.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 79 du 2 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(081511.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**PLURISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 77.561.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange maintenant à Luxembourg, en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 79 du 2 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(081513.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**EXA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 98.760.

Le bilan pour la période allant du 21 janvier 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082321.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

---

**EXA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 98.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082323.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

---

**TBU-3 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.949.

In the year two thousand and six, on the fourth day of August,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme TBU-3 INTERNATIONAL S.A. (the «Company») having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2nd May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 955 of 28 September 2005.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, director of the Company, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, master at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Naïm Gjonaj, director of the Company, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Creation of an authorised share capital of the Company consisting of eighty-six million nine hundred forty-one thousand eighty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 86,941,088.75) consisting of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which shares shall be reserved with respect to the conversion of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) convertible preferred equity certificates issued by the Company; and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) (the «Law») concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 969,000.-) from currently thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the issue to the existing shareholders and to new subscribers, the preferential subscription rights of the existing shareholders being waived and the existing shareholders waiving their preferential subscription rights, of seven hundred seventy-five thousand two hundred (775,200) shares, at an issue price per share of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25), and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the Law regarding the limitation of the preferential subscription rights.

3. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**«Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

The issued capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share and all of said shares being fully paid.

The authorised capital of the Company is fixed at additional eighty-six million nine hundred forty-one thousand eighty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 86,941,088.75) consisting of additional sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The authorised share capital shall be reserved for the issue of a maximum of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) shares with respect to the conversion of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of one (1) share for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of Shares contemplated in the three preceding paragraphs.

In case of any additional authorised capital, including any renewal of such additional authorised capital, the board of directors or delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the additional authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The shareholders shall be entitled to pre-emptive rights with respect to the shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant shareholder or otherwise withdrawn or restricted. The board of directors is authorized in accordance with Article 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to withdraw or restrict such pre-emptive rights. The pre-emptive right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.



A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting resolved to create an authorised share capital of the Company consisting of eighty-six million nine hundred forty-one thousand eighty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 86,941,088.75) consisting of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which shall be reserved with respect to the conversion of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) convertible preferred equity certificates issued by the Company.

As regards said creation of the authorised share capital of the Company, the meeting acknowledged and approved a report by the board of directors, drafted in accordance with article 32-3(5) of the Law concerning the price if any at which the shares of the Company may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing Shareholders. The meeting resolved that such report complied with said article 32-3(5).

*Second resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand Euro (969,000) from currently thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of seven hundred seventy-five thousand two hundred (775,200) shares, each at an issue price per share of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25).

The meeting acknowledged and approved a report by the board of directors, drafted in accordance with article 32-3(5) of the Law regarding the limitation of the preferential subscription rights, and resolved that such report complied with said article 32-3(5).

The meeting resolved to limit the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to the shares issued and it noted that the existing shareholders had waived their pre-emptive subscription rights with respect to such issue of shares.

Such increase of share capital has been subscribed and paid in cash, by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Subscription price (EUR)
BC European Capital VII-1. ....	25,890	32,362.50
BC European Capital VII-2. ....	25,797	32,246.25
BC European Capital VII-3. ....	25,191	31,488.75
BC European Capital VII-4. ....	25,156	31,445.00
BC European Capital VII-5. ....	24,979	31,223.75
BC European Capital VII-6. ....	24,837	31,046.25
BC European Capital VII-7. ....	25,724	32,155.00
BC European Capital VII-8. ....	25,497	31,871.25
BC European Capital VII-9. ....	24,773	30,966.25
BC European Capital VII-10. ....	22,112	27,640.00
BC European Capital VII-11. ....	3,548	4,435.00
BC European Capital VII-12. ....	2,484	3,105.00
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG. ....	4,804	6,005.00
BC European Capital VII-14. ....	1,774	2,217.50
BC European Capital VII-15. ....	2,129	2,661.25
BC European Capital VII-16. ....	213	266.25
BC European Capital VII-17. ....	71	88.75
Edouard Guillet. ....	4	5.00
Lucien-Charles Nicolet. ....	7	8.75
BC European Capital VII Top-Up 1. ....	10,638	13,297.50
BC European Capital VII Top-Up 2. ....	10,442	13,052.50
BC European Capital VII Top-Up 3. ....	10,442	13,052.50
BC European Capital VII Top-Up 4. ....	10,511	13,138.75

BC European Capital VII Top-Up 5 .....	10,442	13,052.50
BC European Capital VII Top-Up 6 .....	493	616.25
Cédric Dubourdiou .....	5	6.25
Michel Guillet .....	25	31.25
BC European Capital VIII-1 .....	20,708	25,885.00
BC European Capital VIII-2 .....	19,702	24,627.50
BC European Capital VIII-3 .....	33,033	41,291.25
BC European Capital VIII-4 .....	42,426	53,032.50
BC European Capital VIII-5 .....	42,426	53,032.50
BC European Capital VIII-6 .....	42,054	52,567.50
BC European Capital VIII-7 .....	42,054	52,567.50
BC European Capital VIII-8 .....	41,719	52,148.75
BC European Capital VIII-9 .....	42,054	52,567.50
BC European Capital VIII-10 .....	41,533	51,916.25
BC European Capital VIII-11 .....	25,031	31,288.75
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG .....	6,699	8,373.75
BC European Capital VIII-14 .....	7,451	9,313.75
BC European Capital VIII-15 .....	595	743.75
BC European Capital VIII-16 .....	3,722	4,652.50
BC European Capital VIII-17 .....	223	278.75
BC European Capital VIII-18 .....	186	232.50
BC European Capital VIII-19 .....	186	232.50
BC European Capital VIII-20 .....	186	232.50
BC European Capital VIII-21 .....	186	232.50
BC European Capital VIII-22 .....	89	111.25
BC European Capital VIII-23 .....	74	92.50
BC European Capital VIII-24 .....	60	75.00
BC European Capital VIII-25 .....	52	65.00
BC European Capital VIII-26 .....	37	46.25
BC European Capital VIII-27 .....	37	46.25
BC European Capital VIII-28 .....	37	46.25
BC European Capital VIII-29 .....	22	27.50
BC European Capital VIII-30 .....	22	27.50
BC European Capital VIII-31 .....	15	18.75
BC European Capital VIII-32 .....	15	18.75
BC European Capital VIII-33 .....	7	8.75
BC European Capital VIII-34 .....	7	8.75
BC European Capital VIII-35 SC .....	223	278.75
BC European Capital VIII-36 SC .....	15	18.75
BC European Capital VIII-37 SC .....	15	18.75
BC European Capital VIII-38 SC .....	7	8.75
BC European Capital VIII-39 SC .....	7	8.75
BC European Capital - Medica Co-Investment .....	44,297	55,371.00
Total .....	775,200	969,000.00

Evidence of such payments has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

Consequently, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**«Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

The issued capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share and all of said shares being fully paid.

The authorised capital of the Company is fixed at additional eighty-six million nine hundred forty-one thousand eighty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 86,941,088.75) consisting of additional sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The authorised share capital shall be reserved for the issue of a maximum of sixty-nine million five hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) shares with respect to the conversion of sixty-nine million five

hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (69,552,871) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of one (1) share for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of Shares contemplated in the three preceding paragraphs.

In case of any additional authorised capital, including any renewal of such additional authorised capital, the board of directors or delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the additional authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The shareholders shall be entitled to pre-emptive rights with respect to the shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant shareholder or otherwise withdrawn or restricted. The board of directors is authorized in accordance with Article 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to withdraw or restrict such pre-emptive rights. The pre-emptive right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirteen thousand six hundred Euros.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatrième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TBU-3 INTERNATIONAL S.A. (la «Société») avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte passé par devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 28 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Stemper, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Naïm Gjonaj, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Création d'un capital autorisé de la Société de quatre-vingt six millions neuf cent quarante et un mille quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 86.941.088,75) consistant en soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), ces actions étant réservées en vue de la conversion de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) obligations convertibles émises par la Société; et prise de connaissance et approbation du rapport fait par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») concernant le prix, s'il y a lieu, auquel les actions de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions seront faites sans être soumises au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

2. Augmentation du capital social émis de la Société du capital social existant d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission aux actionnaires existants et aux nouveaux souscripteurs, les droits préférentiels de souscription des action-

naires existants étant limités et les actionnaires existants renonçant à leur droit préférentiel de souscription, de sept cent soixante-quinze mille deux cents (775.200) actions à un prix d'émission par action d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), et prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société rédigé conformément l'article 32-3 (5) de la Loi concernant la limitation des droits préférentiels de souscription.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital, Actions et certificats d'Actions**

Le capital émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et toutes ces actions étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt-six millions neuf cent quarante et un mille quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes supplémentaires (EUR 86.941.088,75) constitué de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) actions supplémentaires, toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions autorisées non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le capital autorisé sera réservé pour l'émission d'un maximum de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) actions en vue de la conversion de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) obligations convertibles émises en une ou plusieurs fois, sur base de une (1) action pour une (1) obligation.

Pour éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à un quelconque droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir concernant l'émission d'actions conformément aux trois paragraphes précédents.

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire, y compris le renouvellement d'un tel capital autorisé supplémentaire, le conseil d'administration ou un (des) délégué(s) dûment nommé(s) par le conseil d'administration, pourra de temps en temps émettre des actions à partir de ce capital autorisé supplémentaire aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra décider de manière discrétionnaire.

Les actionnaires conserveront leur droit préférentiel de souscription concernant les actions ainsi émises contre des espèces, sauf si les actionnaires en question y ont renoncé ou si le droit préférentiel de souscription a été autrement supprimé ou limité. Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) de supprimer ou limiter de tels droits préférentiels. Le droit préférentiel de souscription, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité tel que décrit ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription, qui devra être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription est transférable pendant la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de ces actions.

Des certificats attestant de cette inscription peuvent être délivrés aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives, se fera par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les procurations adéquates à cette fin. Le transfert peut également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action de la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut acquérir ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a de manière unanime pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de créer un capital autorisé de la Société de quatre-vingt-six millions neuf cent quarante et un mille quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 86.941.088,75) consistant en soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) actions, chacune avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), ces actions étant réservées en vue de la conversion de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) obligations convertibles de la Société.

Concernant la création du capital autorisé de la Société, l'assemblée prend connaissance et approuve le rapport fait par le conseil d'administration, préparé conformément à l'article 32-3(5) de la Loi concernant le prix, s'il y a lieu, auquel les actions peuvent être émises, si émises en contrepartie d'espèces dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver un droit préférentiel de souscription aux Actionnaires existants. L'assemblée a décidé que ledit rapport est conforme à l'article 32-3(5).

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société du capital social existant d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million d'euros (1.000.000) par l'émission de sept cent soixante-quinze mille deux cents (775.200) actions à un prix d'émission par action d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

L'assemblée a pris connaissance et a approuvé le rapport du conseil d'administration de la Société rédigé conformément l'article 32-3 (5) de la Loi concernant la limitation des droits préférentiels de souscription et a décidé que ce rapport était conforme à l'article 32-3 (5) prénommé.

L'assemblée a décidé de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant les actions émises et a noté que les actionnaires existants avaient renoncé à leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission de telles actions.

Cette augmentation de capital a été souscrite et payée en espèces par les souscripteurs suivants dans les proportions décrites ci-dessous conformément à des bulletins de souscription signés par tous les comparants et par le notaire soussigné qui resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription (EUR)
BC European Capital VII-1. ....	25.890	32.362,50
BC European Capital VII-2. ....	25.797	32.246,25
BC European Capital VII-3. ....	25.191	31.488,75
BC European Capital VII-4. ....	25.156	31.445,00
BC European Capital VII-5. ....	24.979	31.223,75
BC European Capital VII-6. ....	24.837	31.046,25
BC European Capital VII-7. ....	25.724	32.155,00
BC European Capital VII-8. ....	25.497	31.871,25
BC European Capital VII-9. ....	24.773	30.966,25
BC European Capital VII-10. ....	22.112	27.640,00
BC European Capital VII-11. ....	3.548	4.435,00
BC European Capital VII-12. ....	2.484	3.105,00
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG. ....	4.804	6.005,00
BC European Capital VII-14. ....	1.774	2.217,50
BC European Capital VII-15. ....	2.129	2.661,25
BC European Capital VII-16. ....	213	266,25
BC European Capital VII-17. ....	71	88,75
Edouard Guillet. ....	4	5,00
Lucien-Charles Nicolet. ....	7	8,75
BC European Capital VII Top-Up 1. ....	10.638	13.297,50
BC European Capital VII Top-Up 2. ....	10.442	13.052,50
BC European Capital VII Top-Up 3. ....	10.442	13.052,50
BC European Capital VII Top-Up 4. ....	10.511	13.138,75
BC European Capital VII Top-Up 5. ....	10.442	13.052,50
BC European Capital VII Top-Up 6. ....	493	616,25
Cédric Dubourdieu. ....	5	6,25
Michel Guillet. ....	25	31,25
BC European Capital VIII-1. ....	20.708	25.885,00
BC European Capital VIII-2. ....	19.702	24.627,50
BC European Capital VIII-3. ....	33.033	41.291,25
BC European Capital VIII-4. ....	42.426	53.032,50
BC European Capital VIII-5. ....	42.426	53.032,50
BC European Capital VIII-6. ....	42.054	52.567,50
BC European Capital VIII-7. ....	42.054	52.567,50
BC European Capital VIII-8. ....	41.719	52.148,75
BC European Capital VIII-9. ....	42.054	52.567,50
BC European Capital VIII-10. ....	41.533	51.916,25
BC European Capital VIII-11. ....	25.031	31.288,75
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG. ....	6.699	8,373,75
BC European Capital VIII-14. ....	7.451	9,313,75
BC European Capital VIII-15. ....	595	743,75
BC European Capital VIII-16. ....	3.722	4,652,50
BC European Capital VIII-17. ....	223	278,75
BC European Capital VIII-18. ....	186	232,50
BC European Capital VIII-19. ....	186	232,50
BC European Capital VIII-20. ....	186	232,50
BC European Capital VIII-21. ....	186	232,50
BC European Capital VIII-22. ....	89	111,25
BC European Capital VIII-23. ....	74	92,50
BC European Capital VIII-24. ....	60	75,00
BC European Capital VIII-25. ....	52	65,00
BC European Capital VIII-26. ....	37	46,25
BC European Capital VIII-27. ....	37	46,25

BC European Capital VIII-28 .....	37	46,25
BC European Capital VIII-29 .....	22	27,50
BC European Capital VIII-30 .....	22	27,50
BC European Capital VIII-31 .....	15	18,75
BC European Capital VIII-32 .....	15	18,75
BC European Capital VIII-33 .....	7	8,75
BC European Capital VIII-34 .....	7	8,75
BC European Capital VIII-35 SC .....	223	278,75
BC European Capital VIII-36 SC .....	15	18,75
BC European Capital VIII-37 SC .....	15	18,75
BC European Capital VIII-38 SC .....	7	8,75
BC European Capital VIII-39 SC .....	7	8,75
BC European Capital - Medica Co-Investment .....	44.297	55.371,00
Total .....	775.200	969.000,00

La preuve de ces paiements a été fournie au notaire.

*Troisième résolution*

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital, Actions et certificats d'Actions**

Le capital émis de la Société est fixé à un million euros (EUR 1.000.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et toutes ces actions étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt six millions neuf cent quarante et un mille quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes supplémentaires (EUR 86.941.088,75) constitué de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) actions supplémentaires, toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions autorisées non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le capital autorisé sera réservé pour l'émission d'un maximum de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) actions en vue de la conversion de soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent soixante et onze (69.552.871) obligations convertibles émises en une ou plusieurs fois, sur base de une (1) action pour une (1) obligation.

Pour éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à un quelconque droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir concernant l'émission d'actions conformément aux trois paragraphes précédents.

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire, y compris le renouvellement d'un tel capital autorisé supplémentaire, le conseil d'administration ou un (des) délégué(s) dûment nommé(s) par le conseil d'administration, pourra de temps en temps émettre des actions à partir de ce capital autorisé supplémentaire aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra décider de manière discrétionnaire.

Les actionnaires conserveront leur droit préférentiel de souscription concernant les actions ainsi émises contre des espèces, sauf si les actionnaires en question y ont renoncé ou si le droit préférentiel de souscription a été autrement supprimé ou limité. Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) de supprimer ou limiter de tels droits préférentiels. Le droit préférentiel de souscription, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité tel que décrit ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription, qui devra être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription est transférable pendant la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de ces actions.

Des certificats attestant de cette inscription peuvent être délivrés aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives, se fera par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les procurations adéquates à cette fin. Le transfert peut également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action de la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut acquérir ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize mille six cents euros.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé.

Signé: P. Stemper, P. Santer, N. Gjonaj, J. Elvinger.

Enregistré le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 34, case 11. – Reçu 9.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(089209.3/211/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ProLogis FRANCE VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.896.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081512.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**ProLogis FRANCE X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.105.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081514.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**ETS EUROPE TRAVEL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5431 Lenningen, 46, rue des Vignes.

R. C. Luxembourg B 108.814.

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roland Thull, commerçant, né à Luxembourg, le 21 janvier 1958, demeurant à L-5431 Lenningen, 46, rue des Vignes.

Lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée ETS EUROPE TRAVEL SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-5431 Lenningen, 46, rue des Vignes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.814, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1108 du 27 octobre 2005.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées en totalité à l'associé unique.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents (12.500,-) euros, par un apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à vingt-cinq mille

(25.000,-) euros avec émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros par part sociale.

*Libération*

L'associé unique libère les douze mille cinq cents (12.500,-) euros par des versements en espèces.  
La preuve du versement en espèces a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conformité de la résolution prise ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée ETS EUROPE TRAVEL SERVICES, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) euros, représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Roland Thull, commerçant, demeurant à L-5131 Lenningen, 46, rue des Vignes, en rémunération de son apport.»

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thull, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2006, vol. 533, fol. 90, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 août 2006.

J. Gloden.

(084988.3/213/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**ETS EUROPE TRAVEL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5431 Lenningen, 46, rue des Vignes.

R. C. Luxembourg B 108.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(084989.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**INTER-JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.559.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(081624.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**PATRILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.409.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour PATRILUX S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(081569.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.



88937

**FINWELLNESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 59.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082213.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

---

**DESHORS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.845.

On behalf of the board of directors of DESHORS INTERNATIONAL S.A., we are pleased to invite you to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held before notary on *October 23, 2006* at 15.00 in Luxembourg, at 5, boulevard de la Foire, with the following

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Mr. Nikolaus Zens as liquidator and determination of his powers.

I (03939/534/13)

*The board of directors.*

---

**MMB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 29.898.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg, le *20 octobre 2006* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (03975/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VALUGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 61.264.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *23 octobre 2006* à 14.30 heures, au siège social, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03984/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

88938

**IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 58.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 novembre 2006 à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 3 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03981/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIPOLAIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 51.479.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 novembre 2006 à 10.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03982/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FORTIS LDI SOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 108.079.

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

se tiendra le lundi 23 octobre 2006 à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e)s à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e)s à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (04021/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**ING INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.586.

Due to the impossibility to meet the quorum requirement as foreseen in Article 67-1 of the law of the 10th of August 1915 relative to commercial companies at the Extraordinary General Meeting that was convened on the 2nd of October, 2006, shareholders of ING INTERNATIONAL are invited to the

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

that will be held at route d'Esch, 46-48 in L-2965 Luxembourg, on 6th November 2006 at 3 p.m. in order to deliberate and approve the following points on the following

*Agenda:*

A complete rewriting in English of the articles of association, on the level of the form as well as the content, and more specific on following propositions:

- modification of article 1 of the articles of association and coordination of all articles, in order to submit the SICAV ING INTERNATIONAL to part I of the law of December 20th, 2002 relating to undertakings for collective investments;
- modification of article 3 of the articles of association in order to insert the reference to the above mentioned law in the purpose of the SICAV: «The Company's sole purpose shall be the investment of its assets in transferable securities and money market instruments of all kinds and/or in other assets referred to under part I of the law of the twentieth of December two thousand and two relating to undertakings for collective investments ...»;
- modification of article 9 (new article 10) in order to extend the period within which the board of directors may determine the payment date of the subscription price «which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day»;
- modification of article 10 (new article 11) to allow, subject to certain conditions:
  - the Board of Directors to require a shareholder to have his shares redeemed
  - the Board of Directors to defer a redemption or conversion of shares in the interests of the Company
  - the Board of Directors to determine the period within which the redemption price shall be paid «which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day ...»
  - to add that any cost resulting from a subscription in kind are supported by the shareholder who has requested the subscription in kind;
- addition to article 11: any costs resulting from a redemption in kind are supported by the relevant sub-fund or class of shares;
- addition to article 18 (new article 20) of new dispositions concerning the eligible investments;
- modification of article 25 (new article 29) concerning the distribution of dividends.

The bearer shareholders and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING BELGIUM S.A. or ING LUXEMBOURG, at least five clear calendar days before the Meeting.

The Meeting may deliberate legitimately no matter how much capital is present or represented. Decisions will be taken by a two-thirds majority of the votes that are present or represented.

A draft of the articles of incorporation is available at the registered office of the Company as well as at the entities in charge of the financial service.

I (04023/755/42)

*The Board of Directors.*

**SOFINKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 60.650.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 6 novembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03985/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ING (L) DYNAMIC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 52.519.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le lundi 2 octobre 2006 à 14.30 heures n'a pu délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-dessous, faute de quorum de présence. En conséquence, les actionnaires de ING (L) DYNAMIC sont invités à assister à la

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 6 novembre 2006 à 14.30 heures en vue de délibérer et d'approuver les points suivants à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Refonte complète des statuts, tant au niveau de la forme que du fond et plus spécifiquement les propositions principales suivantes:

- changement de l'article 1 des statuts et coordination de tous les articles, afin de soumettre la SICAV ING (L) DYNAMIC à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
- changement de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la SICAV comme suit: «L'objet exclusif de la Société est le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire de tous genres et/ou d'autres actifs visés par la partie I de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de sa gestion.»;
- modification de l'ancien article 5 (nouvel article 7) afin de permettre que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs compartiments puissent être cogérés;
- refonte de l'ancien article 8 (nouvel article 11) afin de permettre:
  - au Conseil d'administration de traiter, sous certaines conditions, la demande de rachat d'un actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions relevant de la classe d'actions concernée
  - au Conseil d'administration d'obliger, sous certaines conditions, un actionnaire au rachat de toutes ses actions
  - au Conseil d'administration de reporter un rachat ou une conversion d'actions dans l'intérêt de la Société;
- modification de l'article 12 afin de permettre au Conseil d'administration de traiter la demande de conversion d'un actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions relevant de ce compartiment et/ou de cette classe d'actions;
- insertion d'un nouvel article 13 concernant certaines restrictions à la possession d'actions;
- modification de l'ancien article 9 (nouvel article 14) afin d'y compléter la description des engagements de la SICAV et de préciser la manière dont les avoirs sont déterminés;
- insertion d'un nouvel article 15 relatif à l'allocation des actifs et des engagements au sein des compartiments;
- modification de l'ancien article 10 (nouvel article 16) afin d'y insérer des mesures permettant de prévenir les opportunités de «market timing»;
- ajout à l'ancien article 18 (nouvel article 20) des nouvelles dispositions concernant les investissements éligibles;
- modification de l'ancien article 13 (nouvel article 25) afin de changer notamment la date d'assemblée;
- insertion d'un nouvel article 26 concernant les assemblées générales par compartiments ou classes;
- modification des anciens articles 5 et 6 (nouvel article 27) relatifs à la liquidation et fusion de compartiments ou classes d'actions;
- modification de l'ancien article 24 (nouvel article 29) relatif aux distribution de dividendes;
- modification de l'ancien article 26 (nouvel article 31) afin de préciser les conditions de dissolution/liquidation.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le prospectus sera adapté suite à la soumission de la SICAV à la partie I de la loi du 20 décembre 2002.

Le texte du projet de refonte des statuts est disponible au siège social de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

I (04022/755/52)

*Le Conseil d'Administration.*

**MOTUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.640.

The Board of Directors convene the Shareholders to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at the registered office of the Company, 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on October 20th 2006 at 2.00 p.m. with the following

*Agenda:*

1. Approval of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the fiscal year ended June 30th, 2006
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account for the fiscal year ended June 30th, 2006

3. Decision about the allocation of the results for the fiscal year ended June 30th, 2006
4. Discharge to the Directors and to the Auditor
5. Statutory appointment and/or reappointment of the Directors and of the Auditors
6. Miscellaneous

According to the Articles of Incorporation of the SICAV and with the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

*Terms and conditions to attend the meeting*

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration MOTUS SICAV), by October 17th 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by October 17th 2006 at the latest.

The persons who will attend physically the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised Agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

I (04024/755/32)

*The Board of Directors.*

**IXTEQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 95.429.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 novembre 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 3 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03983/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 16 octobre 2006 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03835/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**TUMEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 60.652.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *19 octobre 2006* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03986/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SEFIPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.854.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *11 octobre 2006* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03723/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**STREAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.622.

Le Conseil d'Administration invite les Actionnaires à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des actionnaires qui se tiendra, au siège social de la Sicav, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le *10 octobre 2006* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir et approuver le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 30 juin 2006.
2. Recevoir et approuver l'état combiné des actifs net et l'état combiné des opérations pour l'exercice clos le 30 juin 2006.
3. Décide de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2006.
4. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
5. Procéder aux nominations statutaires et/ou renouvellements de mandats.
6. Divers.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Conditions pour être admis à l'Assemblée:

Les Actionnaires sont admis à participer physiquement à l'Assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la Société, à son siège social (4, Boulevard Royal - Corporate - Administration de STREAM SICAV), le 6 octobre 2006 au plus tard, de leur intention de participer à l'Assemblée; les Actionnaires qui ne peuvent se présenter physiquement peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la Société. Pour être prises en considération le jour de l'Assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la Société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le 6 octobre 2006.

Les personnes qui assisteront physiquement à l'Assemblée devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

II (03950/755/33)

*Le Conseil d'Administration.*

88943

**AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 19 octobre 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales».

L'assemblée générale ordinaire du 11 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03852/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CLOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 25.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 octobre 2006 au siège social à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2006 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrations et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (03868/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**GREENBELT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.841.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 novembre 2006 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II (03960/795/12)

*Le Conseil d'Administration.*

**IRONE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.654.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 30 août 2006, n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 19 octobre 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée, conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II (03812/000/18)

88944

**BRUNSWICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.252.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (03844/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.183.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 12 octobre 2006 à 15.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03917/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 57.929.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (03845/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*